

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.177 B

**Attribution d'une subvention complémentaire pour l'association
« Emoi photographique »**

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_177B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.177 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ASSOCIATION
« EMOI PHOTOGRAPHIQUE »**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes

Ambition : Fédérer par la culture

Enjeux : Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès service culture
ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Par délibération n°2024.04.037 B du 4 avril 2024, le bureau communautaire a attribué une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « Emoi photographique » pour l'organisation de son festival du 6 avril au 12 mai 2024.

Cependant, l'association se retrouve confrontée à un déficit budgétaire de 3 622,14 € en raison d'une augmentation de frais de matériels et de transport mais également de baisses de recettes (diminution de subventions, désengagement d'un partenaire, baisse de participation de commerçants due aux difficultés économiques actuelles).

Pour aider l'association à faire face à cette situation conjoncturelle, GrandAngoulême, aux côtés de la ville d'Angoulême et à parts égales avec celle-ci, propose à titre exceptionnel le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 1 500 €.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de cette subvention, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 1 500 € à l'association « Emoi photographique ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_177B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 65.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_177B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024